

Image not found or type unknown



Départ en retraite et vente de société

Par **nestorb**, le **03/05/2019** à **14:42**

Bonjour,
Gérant depuis 14 ans de ma SARL, dont je possède 51 % des parts au travers d'une Société Civile que j'ai créée avec mon épouse, je souhaite prendre ma retraite et vendre ces parts à un futur repreneur.
Pourrais je dans ce cas bénéficier de l'abattement de 500 000 euros sur les plus values de cession de valeurs mobilières prévu en cas de départ en retraite, sachant que ce sera donc ma société civile qui vendra ces parts et non moi en nom propre ?
Merci par avance.
Bien sincèrement.